



CDOS
HAUT-RHIN

IMMATRICULATION AU RÉPERTOIRE SIRENE

COMMENT OBTENIR UN NUMERO SIREN ET SIRET ?

Il est nécessaire de demander son immatriculation au répertoire Sirene (répertoire national des entreprises et des établissements) dans 3 cas :

- l'organisme souhaite **demandeur des subventions publiques** ;
- l'association envisage **d'employer des salariés** ;
- elle exerce des activités conduisant au **paiement de la TVA ou de l'impôt sur les sociétés**.

Les démarches à effectuer pour une demande de subvention

L'inscription est à réaliser auprès de l'Insee, via le [formulaire suivant](#). (renseigner 000000000 dans la zone "Siren").

Il est nécessaire de joindre à la demande la **copie du récépissé d'inscription au registre des associations** et une **copie des statuts**.

Vous obtiendrez ensuite un **certificat d'inscription au répertoire SIRENE**, contenant les numéros **SIREN** et **SIRET**.

Attention, aucun duplicata ne sera délivré en cas de perte.

- Il est possible de **suivre l'avancement de votre demande d'immatriculation** :
<https://www.insee.fr/fr/information/1972047>
- En cas de **perte d'un numéro SIREN déjà attribué**, il est possible de le retrouver via le lien suivant :
<https://www.insee.fr/fr/information/6675111>
- Si vous souhaitez embaucher un salarié, l'inscription au répertoire Sirene doit être demandé auprès du **Centre de Formalités des Entreprises (CFE)** de l'URSSAF à laquelle sont versées les cotisations :
<https://formalites.entreprises.gouv.fr/>

N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations : elodiewey@franceolympique.com /

07.89.20.36.47